

## Le stationnement historique en centre ville

*Soucieuse de maintenir une vie active au cœur de la ville, la municipalité va créer une zone bleue de stationnement en centre-ville.*

Stationnement

La ville de Prades dispose de 298 places de parking à proximité du centre, dans un rayon de 600 m.

### UNE ZONE BLEUE EN CENTRE VILLE

Pourtant, le nombre de véhicules stationnant dans le centre de la cité va croissant, rendant pratiquement impossible le stationnement dans cette partie de la ville. Il était nécessaire de réfléchir à des solutions afin que chacun puisse accéder au centre ville, faire ses achats. En effet, dans le centre historique, la demande était forte de voir disparaître ces voitures "volumineuses" qui restent une journée, voire davantage, à la même place, pénalisant les autres usagers.

14

Prades MAG N° 3 - Juin 2009

La création de cette zone bleue en centre-ville a pour objectif la régulation du stationnement grâce à la mise en place d'un système de gestion complètement autonome. Il permettra de se garer gratuitement pendant 1h maximum. Passé le délai indiqué en fonction de l'heure d'arrivée, la Police Municipale verbalisera le véhicule en infraction. Exception faite aux places pour les personnes à mobilité réduite et aux titulaires du macaron GIC, qui restent illimitées. Horaires de la zone bleue : du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h.

L'objectif est d'inciter les personnes travaillant en centre-ville à aller se garer dans les parkings prévus à cet effet. La zone bleue prendra effet le 29 juin 2009.



Un projet qui, comme d'habitude, a été soumis à la concertation des membres des 7 comités consultatifs de quartiers et des commerçants. Deux réunions publiques ont permis également d'informer les Pradèens.

- Organisation d'un parking avec borne d'entrée détectant la présence du véhicule, avec barrière d'accès automatisée et borne de sortie munie d'une barrière automatisée.
- Place de Catalogne : 58 places.

Dans ce parking, la première demi-heure sera gratuite, puis au-delà payante.

Horaires du parking payant : du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h.

### DEUXIÈME PHASE : FIN SEPTEMBRE

- Zone bleue identique à celle citée ci-dessus :
- Avenue du Général De Gaulle : 31 places (de la rue Maréchal Joffre à la rue du 4 septembre)
  - Place de la République : 38 places (devant mairie ancienne jusqu'au début de la rue Carnot "SVOM").

### PREMIÈRE PHASE : 29 JUIN

- Zone bleue gérée par un système d'information de gestion du stationnement urbain, basé sur une infrastructure exclusive de récepteurs de données en temps réel. Ce système enregistre la présence de véhicules sur les places équipées, grâce à un système de capteurs magnétiques communiquant par onde radio.

- 37 places :
- Avenue Général de Gaulle : 13 places (rue Victor Hugo à rue Jean Jaures)
  - Rue Jean Jaures : 11 places + 5 places petit parking
  - Place de Catalogne : 8 places (de la fin de la rue Jean Jaures à l'arrière de la mairie annexe)



*Pour une ville en mouvement la zone bleue, c'est gratuit\* et c'est à chacun son tour !*

**160 stationnements en zone bleue dans l'hyper centre.**

\*Limité à 1 heure maximum.



Stationnement